

Actions relatives au rétablissement de la population de caribous de la Gaspésie

Caribou des bois – écotype montagnard

Le **Plan d'action favorisant le rétablissement de la population de caribous de la Gaspésie - MFFP**, produit par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) en février 2019, prend en compte les recommandations et contribue à l'atteinte des objectifs du plan de rétablissement pour la période 2019-2029. Le plan de rétablissement guide les actions du gouvernement, mais il ne crée pas d'obligation pour ce dernier. Il demeure un outil scientifique constituant un des éléments devant être combinés aux recommandations de l'industrie forestière et celles des milieux social, économique et récréotouristique de la Gaspésie.

Le **tableau de mise en œuvre du Plan d'action favorisant le rétablissement de la population de caribous de la Gaspésie - MFFP** présente des pistes de solution qui s'inscrivent dans la stratégie globale visant à répondre aux besoins du caribou. Il propose des gestes concrets pour optimiser la protection des caribous tout en tenant compte des répercussions socioéconomiques possibles et en veillant à les minimiser.

Mise en place des équipes de rétablissement	Le plan de rétablissement
C'est en 1989 que le gouvernement du Québec a adopté la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables, dont l'objectif est d'assurer la sauvegarde de l'ensemble de la diversité génétique du Québec. Par la suite, le ministère responsable de la mission faunique au sein du gouvernement du Québec a mis en place des équipes de rétablissements ayant pour mandat de produire et de mettre en œuvre des plans de rétablissements.	Un plan de rétablissement présente les objectifs, les mesures et les actions préconisées pour favoriser le rétablissement d'une espèce désignée comme menacée ou vulnérable. Il rassemble les recommandations de l'équipe de rétablissement. L'équipe se compose de personnes qui, en raison de leurs compétences et de leur intérêt, participent activement à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan de rétablissement.

Le **Plan de rétablissement de la population de caribous de la Gaspésie 2019-2029** constitue une mise à jour du plan précédent et assure sa continuité. Les mesures proposées dans le plan de rétablissement sont réparties dans différents volets comme l'aménagement et la conservation de l'habitat, l'encadrement du dérangement humain, la réduction de la prédation, l'acquisition des connaissances ainsi que la communication et la sensibilisation des citoyens.